

Mars 2020

Rapport annuel 2019 du Comité de surveillance du PLAN « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur Cardif, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

Le Plan CARDIF Multi-Plus PERP / BNP PARIBAS Multiplacements PERP est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Cardif Multiplus PERP- BNP Paribas Multiplacements PERP

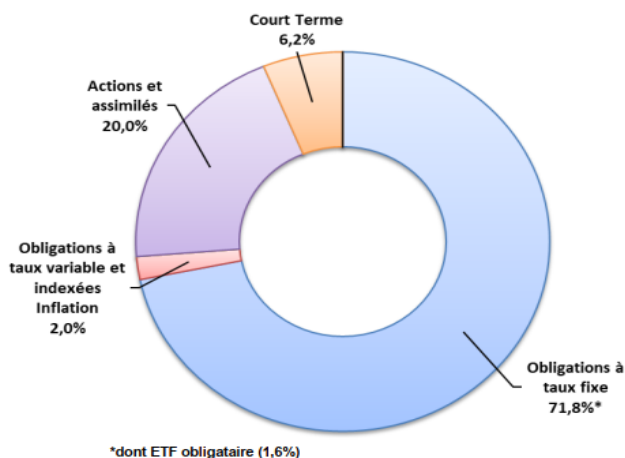
Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente, Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant,
Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, adhérente, médiatrice d'un réseau bancaire,
M. Jean-Louis CAYROL, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,
M. Thibault Couturier, retraité, adhérent rentier, membre coopté dont la nomination est soumise à la validation de L'AG du 26 mai 2020,
M. Patrick JOACHIMSMANN, Président.

Point sur la gestion financière du PERP au cours des 12 mois 2019

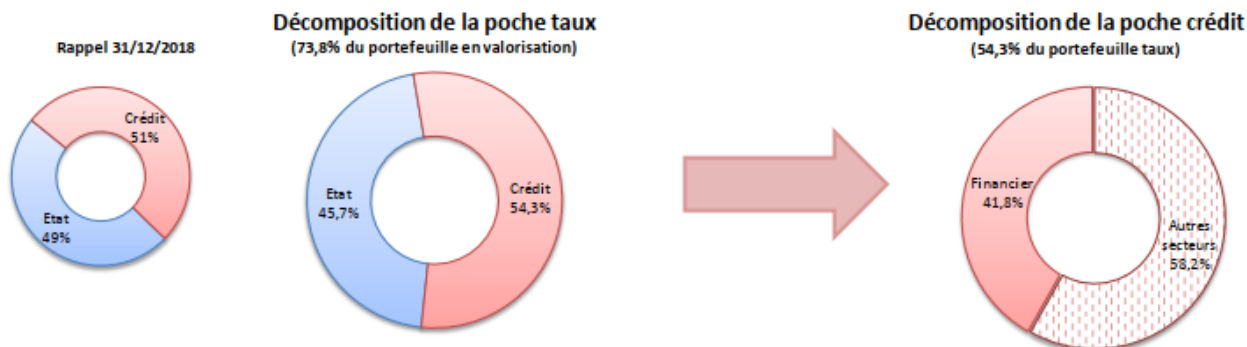
Le fonds cantonné en euros : composition et performance :

- A fin décembre 2019, la valeur boursière du fonds s'élève à 204 millions d'euros, en progression sensible sur 2018 (165 M€ +23,6%). Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- On relève une déformation assez nette du portefeuille avec un recul de 5,1 points de la part des obligations et une augmentation de 4,8 points de celle des actions. Ces arbitrages et réallocations de portefeuille entraînent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque actions et un recul de sa sensibilité au risque de taux.
- A noter également une croissance plus modeste de l'immobilier.
- Une analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître un arbitrage des emprunts d'états au profit du secteur privé correspondant à la recherche d'une meilleure performance. Au sein de ce portefeuille d'obligations privées, on note une baisse du secteur financier avec un rééquilibrage au profit des autres secteurs.
- A noter toutefois que la qualité du portefeuille demeure inchangée avec A+.
- Le taux de rendement du PERP a été de **1.20%** net de frais en 2019 pour un taux de rendement brut de 1.77%. Une reprise de PB de 0,32% a été effectuée.
- Pour les rentiers la revalorisation des rentes au titre de 2019 est aussi de 1,20%.

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 204 M d'EUR



Cardif Multiplus PERP : ANALYSE DE LA POCHE TAUX au 31/12/2019



- Les frais prélevés sur les actifs

	Frais prélevés pour l'assureur		Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière		
<u>Fonds Général en euros</u>				
Frais maximum contractuels	0,70%	0,177% (10% des produits financiers nets)	Pas de frais annuels prévus	
Frais prélevés en 2019	0,70%	0,165%	0,00%	0,865%
<u>Unités de compte</u>				
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		
Frais prélevés en 2019 :	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		

- Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisies par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition 704 supports en U.C. représentant un encours total de 210 824 K€. Les plus représentatifs en encours au 31/12/2019 sont repris ci-dessous avec mention de leur poids dans le total :

	Encours au 31/12/2019	Répartition (en %)
EUROSE 0.96% PERP	10 586 782,82 €	5,02%
H2O MULTIBONDS R 0.96% PERP	8 681 073,49 €	4,12%
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP	6 408 659,60 €	3,04%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96% PERP	6 212 055,99 €	2,95%
M&G LUX OP IN FD EU A ACC 0.96% PERP	5 046 323,53 €	2,39%
BNPP VAL FRANCAISE CL C 0.96% PERP	4 992 294,32 €	2,37%
BNPP ACT RDT 0.96% PERP	4 839 974,58 €	2,30%
SEXTANT GRAND LARGE A 0.96% PERP	4 449 200,08 €	2,11%
ODDO BHF AVENIR EUR CR EU 0.96% PERP	4 338 261,61 €	2,06%
MG LUX GL DVD A PERP 0.96%	4 156 533,69 €	1,97%

Sur les 704 supports disponibles 92 ont affiché des performances supérieures à 30% et 18 (ayant essentiellement une gestion monétaire à court terme) ont affiché des performances négatives. Le support le plus choisi, la sicav EUROSE a affiché une performance de 7.8%.

Les données statistiques sur la vie du plan.

Les adhérents

Au cours de l'exercice, et pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre d'adhérents s'est stabilisé à la hausse avec 12 942 assurés (dont 557 rentiers) versus 12840 en 2018. Au cours de cette période, le plan a enregistré 142 sorties en capital (hors sorties en rente) dont 115 transferts individuels et 27 rachats exceptionnels.

Les adhésions

Le plan a enregistré 583 adhésions nouvelles (311 en 2018) dont 210 transferts entrants en provenance de PERP ouverts chez d'autres assureurs (83 en 2018).

Liquidations (passage en rente)

590 assurés ont liquidé leur PERP dont 12 à la suite d'un décès (556 et 11 en 2018). Ces liquidations se décomposent en :

- 93 transformations en rente,
- 497 versements uniques, correspondant à des rentes inférieures à 40€ mensuels, dont l'assureur s'est libéré par un versement unique conformément aux dispositions du code des assurances.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan a enregistré une croissance assez sensible et qui mérite d'être signalée après le recul de 2018. Cet encours est passé de 339 854 K€ à 384 387 K€ soit une hausse de 13% avec un encours moyen par adhérent de 29 770€.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 22 256 K€ en croissance de 29% sur 2018, année qui avait enregistré une chute importante des versements (-71%). Il faut signaler que près de 8000 adhérents n'ont pas fait de versement en 2019.

Les réclamations

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues chez l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

5 réclamations ont été enregistrées sur un total de 12 942 contrats en cours. Ce chiffre est en recul sur celui de 2018 mais compte tenu de la faiblesse de cet échantillon, il ne nous paraît pas pertinent de chercher à l'analyser. Il faut également rappeler qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamation, directement par les distributeurs et que ces dossiers ne sont pas pris en compte dans le système statistique du service réclamation.

Budget du Comité pour 2019 / 2020

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 14 968€. Ces charges sont réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (6 000€), en charges générales de fonctionnement (4 286€) et charges générales de communication (4 700€) au prorata du nombre d'adhérents.

Les actions commerciales menées en 2019

Aucune action commerciale spécifique n'a été menée au cours de l'année.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** du 17 mars 2020. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 26 mai 2020, sur le site de vote <https://ufep.votes.voxaly.com>.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan